



Numéro de l'acte	2020-127-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

QUESTION N°2020-127

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE :

Signature d'une convention-cadre entre la Ville d'Arques et le CCAS d'Arques

RAPPORTEUR : Madame Christine COURBOT

Afin de clarifier les missions des services municipaux et celles du CCAS, il est apparu nécessaire de mettre en place une convention-cadre entre ces deux entités juridiques distinctes.

Cette convention reprend les objectifs et les missions poursuivis par le CCAS sur l'ensemble du territoire communal et identifie les interventions des services municipaux pour le compte du CCAS et réciproquement : ressources humaines, affaires financières, communication, numérique, commande publique, services techniques et urbanisme, relations publiques, assurances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'approuver favorablement les termes de cette convention, jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL